



SION

Rapport
de la commission
environnement et urbanisme

Concernant

La Modification partielle du PAZ et du
RCCZ Nouveau collège / Cours Roger
Bonvin

Selon le message du Conseil municipal au
Conseil général du 14 octobre 2021

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant la modification partielle du PAZ et du RCCZ Nouveau Collège / Cours Roger Bonvin.

La Commission remercie le service concerné par le message, Monsieur le Conseiller communal Christian Bitschnau et particulièrement Monsieur le Chef du service de l'urbanisme Vincent Kempf, ainsi que M. Xavier Oreiller pour la présentation et les explications fournies aux questions de la commission.

La Commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

Dans le cadre de l'examen du projet, la commission a reçu MM. Bitschnau, Kempf et Oreiller et a soulevé les questions suivantes.

1. Aménagement du territoire

Était-ce une obligation que de réaménager ce secteur ou une obligation liée au projet du nouveau collège ? La construction du collège a d'une part nécessité un changement de zone (de la zone Habitat collectif A à une zone d'Intérêt général A) et, d'autre part, le projet permet la réflexion et la régularisation de ce secteur. Le collège est donc un déclencheur et permet de régler l'affectation des zones du secteur concerné.

Qu'en est-il de la compensation des zones ? Il n'y a pas d'obligation stricto sensu de compenser. Sur la forme et par rapport à la stratégie globale, on va retrouver la compensation en zone collectif A aux Ronquoz 21 et aux Potences. Les terrains du secteur Cours Roger Bonvin ne manquent pas à la construction.

Remarque de la CEU : La qualité des terrains à bâtir du secteur Cours RB, avec verdure, proximité du centre-ville, etc. ne se retrouvent pas de la même manière aux Potences. Est-ce que cette compensation de terrains à bâtir se retrouvera en mains de la Ville sur d'autres terrains ? La CEU souhaiterait avoir une présentation du périmètre d'urbanisation.

Qu'en est-il du bâtiment Papival ? Ce bâtiment se situe à un emplacement stratégique dans le quartier. La parcelle et le bâtiment appartiennent à la Ville. Le bail a été prolongé jusqu'en 2030.

2. Parking et mobilité

Pourquoi un parking en structure est prévu dans le projet ? L'idée est de mutualiser les places de parc en créant un parking silo de 220 places pour l'ensemble des usagers du secteur. Il servira également à l'école et la nouvelle salle de gym de l'école de Champsec, à l'UAPE, aux visiteurs de la Ferme-Asile, et compensera les places de parc qui n'existeront plus le long du nouveau canal de Vissigen. Le canton participera financièrement pour environ 80 places selon les besoins du collège. La structure prévue est mixte avec éventuellement des bureaux. La ligne à Haute Tension qui sert d'approvisionnement aux CFF va disparaître en principe en 2025.

La CEU s'interroge sur la nécessité du parking. Il conviendrait de laisser d'abord le bâtiment du collège ainsi que l'école de Champsec se construire et analyser par la suite les besoins en places de parc, tout en préservant des places demandées par le canton. Est-ce que le démontage de la ligne à Haute Tension sur l'emplacement du projet ralentira de toute façon la construction du parking silo ? On pourrait dès lors analyser si l'agrandissement du parking actuel ne suffit pas aux usagers et réduire l'impact du stationnement sur le secteur en utilisant plus efficacement le parking des Echutes et les transports publics.

La CEU souhaiterait avoir une vue chronologique de l'ensemble des projets sur le secteur, ainsi qu'une présentation du projet de construction du parking avec en détail les clauses de besoin.

Il y a eu une opposition. De quelle nature était-elle ? L'entreprise Lietti était inquiète par rapport à l'accessibilité de ses entrepôts. Par l'entremise de la Ville, des études complémentaires ont été faites permettant d'assurer les accès aux dépôts.

Le déplacement du skate park, mais surtout la venue du nouveau collège aura pour conséquence un blocage du trafic au Pont du Rhône sur les passages piétons par le passage des étudiants depuis la gare aux heures de pointes. Comment cet impact a été pris en compte et comment la sécurité des usagers sera-t-elle garantie ? La transformation du quartier prendra en compte les nouveaux besoins de mobilité piétonne. Ceci sera pris en compte en partie dans le cadre du projet Ronquoz 21 qui traitera de la mobilité depuis la gare jusqu'au Pont, et dans le cadre de travaux complémentaires de la part du SDM qui traitera la problématique globale des transports sur ce nœud du Pont du Rhône, afin d'assurer le passage des véhicules, d'identifier les futurs arrêts de transports publics, et de garantir la sécurité des piétons.

Les flux de circulations piétons seront importants dans ce secteur et devront être réglés impérativement afin de ne pas alourdir le trafic déjà très dense sur cet axe important, mais assurer la venue des piétons dans ce quartier qui s'ouvre à de nouvelles affectations.

3. Mixité des usages

Comment seront compensés le terrain de foot et le déplacement du Skate Park ? Le nouveau terrain de foot va se construire à l'ouest de l'Ancien Stand sur l'ancienne « place rouge ». Ce sera un terrain synthétique, jouable toute l'année et demandant moins d'entretien. Il ne sera toutefois pas terminé au printemps. Le skate park déménage de l'autre côté de la route et bénéficiera de davantage de surface.

La CEU constate qu'avec le déplacement du terrain de foot dans un autre quartier, c'est un tout autre public qui utilisera cet équipement sportif.

Quant au Skate Park, ce sera une opportunité de réaliser une construction de qualité en collaboration avec l'Association Sion Ride.

Le collège va certes dynamiser le quartier, mais il est également nécessaire de préserver la qualité de vie du quartier telle qu'elle existe actuellement. Il sera important d'assurer une co-entente entre les usagers du Cours RB et les étudiants, assurer une mixité des besoins et des usages avec sérénité. Il ne faudrait ainsi pas que le Cours Roger Bonvin soit un Parc de la Planta numéro 2 les vendredis soir.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

La situation dans un cadre de verdure idyllique, proche du centre-ville et de la gare est idéal pour un bâtiment scolaire cantonal. Cette nouvelle construction entre en phase avec le plan directeur communal de par le développement d'un secteur stratégique pour la Ville.

La révision du PAZ inclut également la régulation de structures qui n'étaient pas en zones adéquates et cette nouvelle construction donne également l'occasion d'une réflexion globale sur l'ensemble du quartier.

Les différents éléments qui structurent le quartier : cours Roger Bonvin, avec les espaces de jeux, la buvette, le skate park, la chapelle de l'Annonciation, en font un lieu apprécié du public et surtout des emplacements qu'on aurait peine à voir envahi par des immeubles d'habitation. Le passage de zone d'habitat collectif A en zone d'intérêt général paraît de ce fait logique et en adéquation avec l'occupation actuelle des lieux. L'implantation du nouveau collège se situe dans l'axe de l'innovation, entre le Pôle Santé et la HES, à 1km de la gare, dans un nœud stratégique de développement.

De nombreux enjeux apparaissent dès lors : parking, mixité des usagers, circulation, etc.

La CEU attend de la part de la Ville une implication dans les projets d'aménagement futurs avec Ronquoz 21 et Rhône 3 qui sont intimement liés à ce nouveau collège. La gestion des flux à travers ces différents projets doit se réaliser efficacement et avec la collaboration du canton.

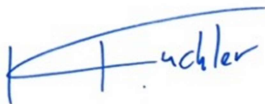
La CEU se réjouit de voir se développer ce quartier.

La CEU a approuvé la modification partielle du PAZ et RCCZ Nouveau Collège / Cours Roger Bonvin à l'unanimité des 11 membres présents.

Sion, le 23 novembre 2021

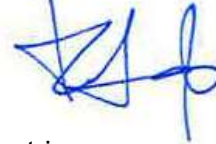
Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Fabien Kuchler



Président

Mireille Hofmann Jacquod



Rapportrice

Liste des présences :

Nom	22.11.2021	23.11.2021
Fabien Kuchler	X	X
Christian Pitteloud	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X
Vincent Boand	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X
Stéphane Haeffliger	X	X
Grégoire Vuissoz	X	X
François Meyer	X	X
Florian Micheloud	X	X
Thierry Stalder	X	X
Annie Thiessoz Reynard	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général